

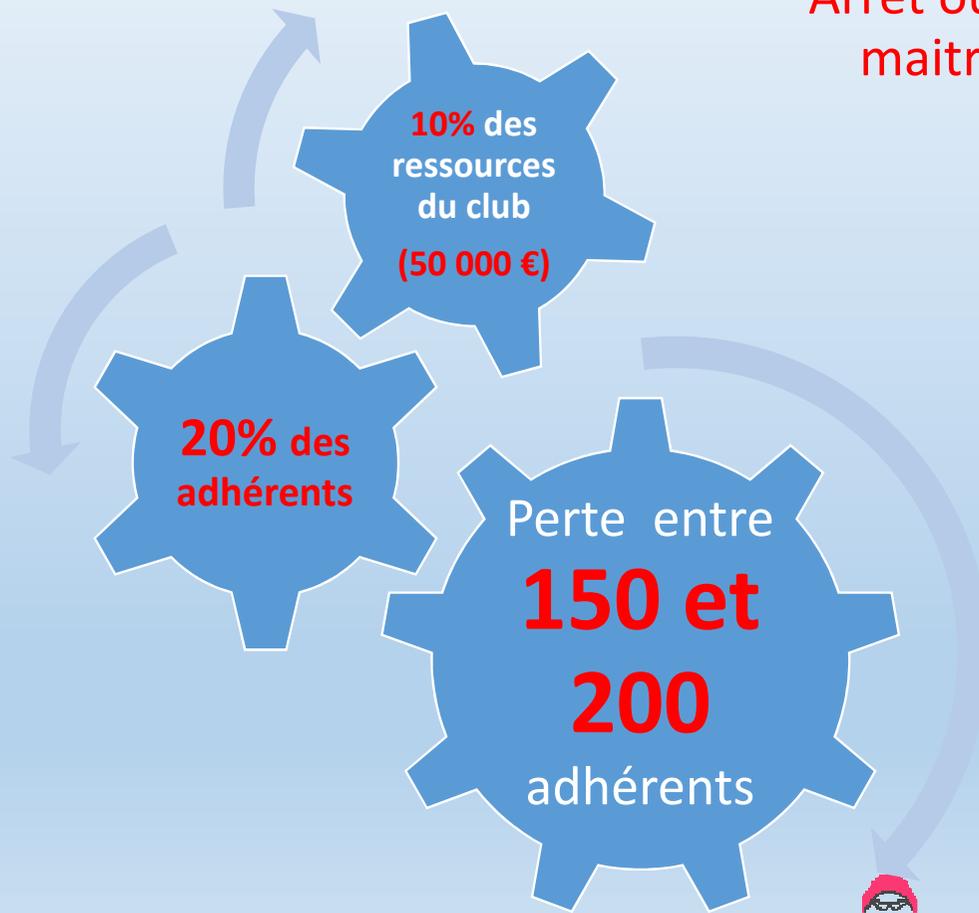
# REFORMES DES RYTHMES SCOLAIRES

## Associations typées Natation

Pour l'enfant : un intérêt certain  
Pour nos associations : des conséquences importantes...



# Arrêt des cours le Mercredi matin : Conséquences chiffrées



Arrêt ou réduction des contrats de 10  
maîtres nageurs en moyenne par  
association

Réduction des emplois  
administratifs/Animateur

Equilibre financier net du club remis en question  
(perte estimée à 25 000 € par an)

# Conséquences sur l'emploi et l'association

Revue des contrats de 10 à 15 maitres nageurs avec réduction des volumes horaires

Licenciement de 4 à 5 maitres nageurs

Ajustement des contrats de l'animateur et des employés administratifs

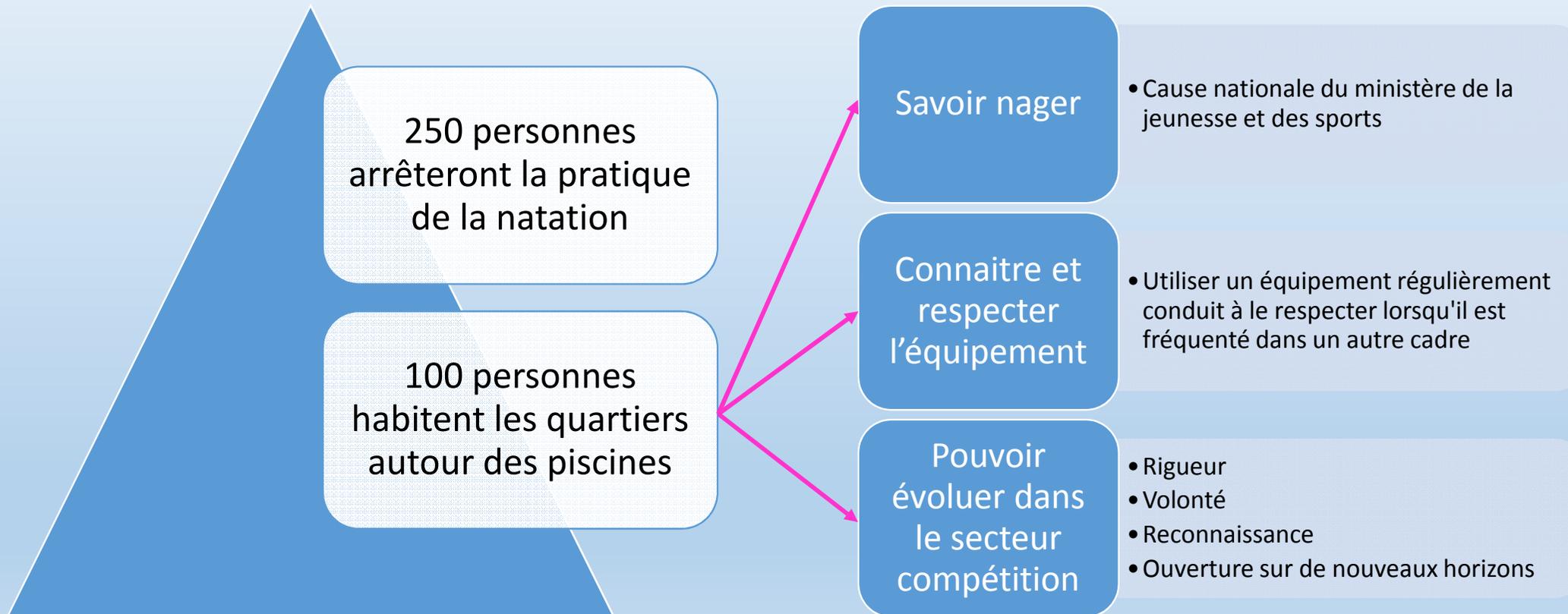
Risques juridiques pour une association non « organisée » pour gérer ce type d'évènement

Risque financier pour accompagner ces mesures

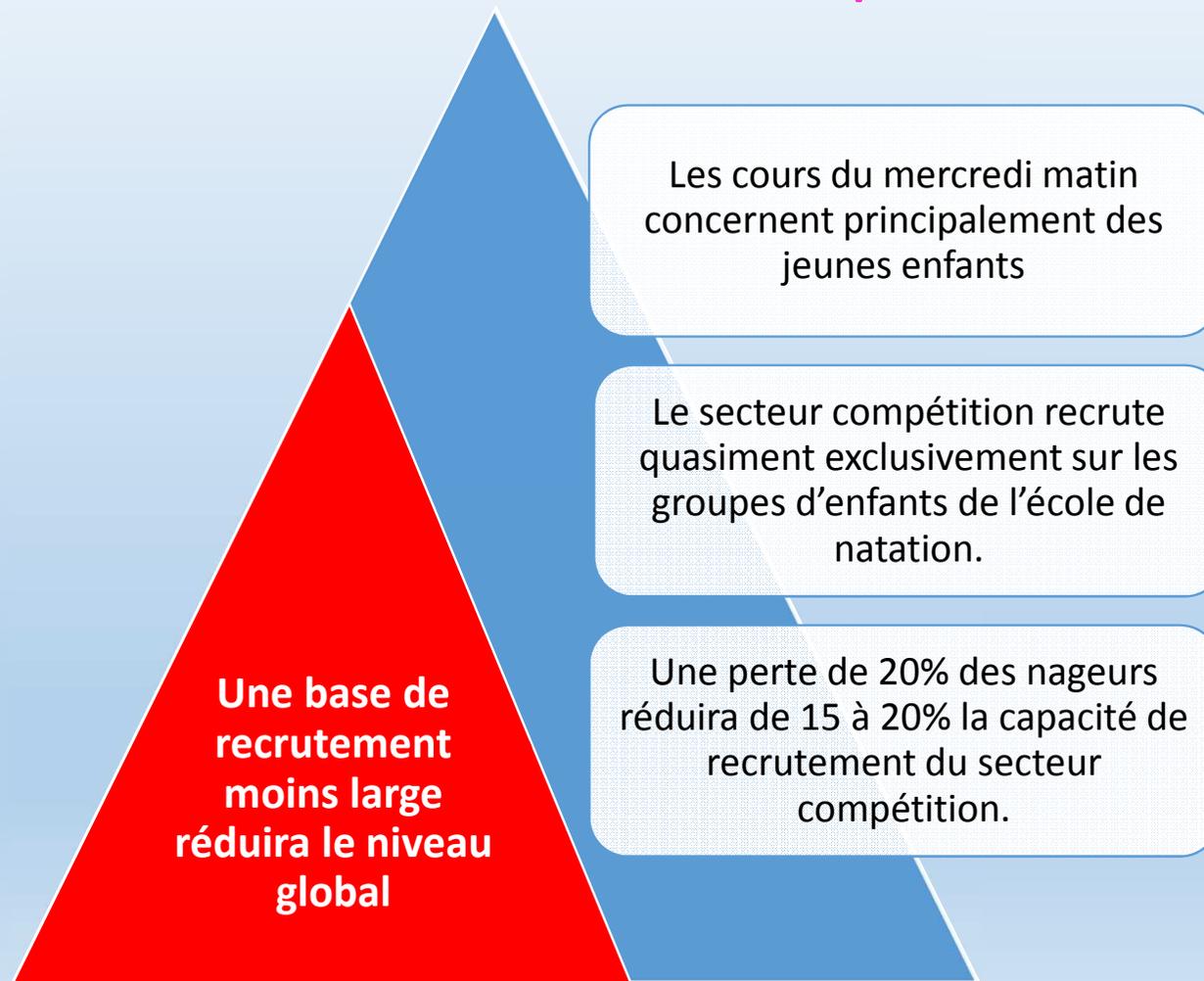
**Pérennité de l'association**



# Arrêt des cours le Mercredi matin : Conséquences masquées



# Conséquences sur le secteur compétition



Quels moyens pour limiter les conséquences de l'arrêt des cours le mercredi matin ?



# Conditions de réussite

Reporter les cours du mercredi matin sur de nouveaux créneaux, et essentiellement sur le Mercredi après midi

Les nouveaux créneaux doivent avoir une plage horaire suffisamment étendue

- Masse critique
- Difficile de mobiliser un maitre nageur pour une heure

Les nouveaux créneaux doivent être accessibles aux enfants



# Quels créneaux ?

## Mercredi 14h / 16h



### Avantages :

- Plage horaire permettant plus de 3 cours
- Continuité avec l'école de natation du mercredi soir
- Taux de report élevé (fréquentation avoisinant les 200 nageurs sur l'horaire)
- Une animation dans le quartier dès 13 heures le mercredi

### Inconvénients



## Dimanche 9h30 / 12h



### Avantages :

- Plage horaire permettant 3 cours

### Inconvénients :

- Taux de report inconnu
- Problème de parking sur la piscine Neptune (**puces**)
- Organisation de compétitions sur le bassin Neptune
- Difficultés à trouver des maîtres nageurs & rémunération « dominicale »



# CONCLUSION

